



Acte n° 2022C153

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :	
En exercice :	45		
Présents :	34		06/10/2022
Pouvoirs :	7		
Votants :	41		

Le 13 Octobre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Ingrid BESSON, Laëticia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), David POMMIER, Bernard REY (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

Secrétaire de séance : Vincent LAUTIER.

OBJET : MOBILITÉS DURABLES - Avenant 1 à la convention relative à l'accompagnement des élèves de maternelles dans le cadre de leur déplacement en transports scolaires

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 (V.) ;

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des Mobilités Durables, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise la mobilité sur l'ensemble de son territoire et notamment les services de transports scolaires sur ses 19 communes.

Dans ce cadre, la CCDSV organise un transport scolaire pour un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des communes de Toussieux et Rancé. Pour des raisons de sécurité, un accompagnement et un encadrement doivent être mis à disposition et pris en charge par les communes concernées pour les élèves de maternelle.

Une convention avec les communes concernées, ayant pour objet de définir les conditions d'organisation de l'accompagnement des élèves de maternelles par les communes de Toussieux et Rancé a été signée en 2019. L'objet de l'avenant consiste à prolonger la durée de validité de la convention en incluant la rentrée scolaire 2022/2023.

Vu la délibération n° 2019-C78 du conseil communautaire en date du 8 juillet 2019,

Vu les annexes, la convention de 2019 (annexe 1) et son avenant (annexe 2),

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 04/10/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant à la convention portant sur la durée de la convention ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette convention.

A Trévoux, le 13/10/2022

Le Secrétaire de Séance,
Vincent LAUTIER

Affichage sous format électronique :

19 OCT. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

